

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du lundi 17 décembre 2012 à 19h30
Openbare zitting van maandag 17 december 2012 te 19 uur 30

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 17 décembre 2012 ouverte.
Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 17 december 2012 geopend.

Je vous demande de vouloir bien voter l'urgence pour l'introduction du point suivant:
Ik vraag u om de hoogdringendheid te willen stemmen voor het indienen van de volgende punt:

62. Travaux publics - Rénovation du bassin olympique Louis Namèche sis rue Van Kalck, 93
- Approbation de l'avenant n° 1 au Protocole d'accord relatif à l'investissement de l'accord de Coopération Beliris.

Openbare werken - Renovatie van het olympische zwembad Louis Namèche gelegen Van Kalckstraat 93 - Goedkeuring van de bijakte nr. 1 bij het Overeenkomstprotocol betreffende de investering van het Beliris-samenwerkingsakkoord.

Votes Stemmingen: Approuvé – Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig

1. Secrétariat communal - Election des membres du Conseil de l'action sociale.
Gemeentelijk Secretariaat - Verkiezingen van de leden van de Raad voor maatschappelijk welzijn.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Je prends la parole puisque c'est le Bourgmestre qui est en charge de l'élection des membres du Conseil de l'action sociale.

Vu la loi du 8.7.1976 organique des Centres publics d'action sociale;

Considérant que l'article 12 de ladite loi prévoit que « l'élection des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique un lundi, au plus tôt le deuxième et au plus tard le septième, qui suit l'installation du conseil communal tenu de procéder à l'élection du conseil de l'action sociale » ;

Considérant que, conformément à l'article 6 de la loi du 8.7.1976 précitée, le conseil de l'action sociale de Molenbeek-Saint-Jean est composé de treize membres ;

Considérant que, conformément à l'article 13 de la loi du 8.7.1976, chacun des 45 conseillers dispose de huit voix;

Vu l'arrêté royal du 22 novembre 1976 relatif à l'élection des membres des conseils des centres publics locaux d'aide sociale;

Je donne la parole au Secrétaire communal afin qu'il vous lise les actes de présentation.

M. le Secrétaire communal - M. de Gemeentesecretaris :

Vu les actes de présentation, au nombre de 7 (sept), introduits conformément à l'article 11 de la loi organique, relatif à l'élection des membres des conseils des centres publics locaux de l'action sociale;

Considérant que le dépôt des actes a eu lieu le lundi 10 décembre 2012 entre 16 heures et 19 heures :

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les conseillers communaux suivants :

1. **Acte de présentation signé par PTITO OLIVIA, CHAHID MOHAMMADI, IKAZBAN JAMAL, GJANAJ AMET, RAHALI DOUKALI HASSAN, TAHAR FARIDA, REKIK NADER, EL BELGHITI BADIA, AZAOUM JAMEL, DEKENS TANIA, OUBERRI HOURIA, MAGÉRUS ACHAQUI ABDELLAH, EL HAJJAJI KHADIJA, PIQUARD PAULETTE, VAN DAMME JEF, Conseillers communaux :**

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
ACHAOUI Abdellah	1.BOMELE Sylvie
	2.RAHALI Hassan
	3.METIOUI Mourad
	4.CAVENAILE François
DEKENS Tania	1.RAHALI Hassan
	2.NO BEN Sandra
	3.AERTS Sylvie
	4.RAISS Saliha
DUMONT Marc	1.METTEWIE Vittorio
	2.PTITO Olivia
	3.AKATSHI ATSHENGENO Ursule
	4.EL BELGHITI Fatima
URBAIN Marvin-Lee	1.PTITO Olivia
	2.TAHAR Farida
	3.REKIK Nader
	4.LIZO Razvan
YACOUBI Kenza	1.KALIMBIRIRO Laetitia
	2.LIZANI Azzedine
	3.CAVENAILE François
	4.METIOUI Mourad

2. **Acte de présentation signé par HAOUARI ABDELKARIM, Conseiller communal :**

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
<u>KITANTOU Jean-Yves</u>	<u>1.EVRARD Sophie</u>
	<u>2.BIETHE KINOTH Marcellin</u>
<u>VANDENHOVE Roland</u>	<u>1.VAN LIL Marie</u>
	<u>2.BEN MALEK Jamil</u>

3. **Acte de présentation signé par TURINE SARAH, Conseiller communal :**

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
<u>MAINJOT Frédérique</u>	<u>1.COEURNELLE Didier</u>
	<u>2.MEIDO-MADIOT Jacqueline</u>

4. Acte de présentation signé par BERCKMANS DIRK Conseiller communal :

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
VAN CANEGHEM Luc	1.BIJNENS Maarten
	2.BERCKMANS Dirk

5. Acte de présentation signé par SCHEPMANS FRANCOISE MAHY OLIVIER VANDE MAELE PATRICIA GYPERS JEAN VERMEULEN PIERRE BASTIN GERARDINE MANZOOR SHAZIA EYLENBOSCH MICHEL EVRAUD DANIELLE EL ABOUDI MOHAMED VAN LEECKWYCK GEORGES DUBOCCAGE NICOLE PAPADIZ LEONIDAS PALANGA LOREDANA LEONARD LUC Conseillers communaux.

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
BASTIN Gérardine	1.LEONARD Luc
	2.EYLENBOSCH Michel
BENBELKHEIR Naima	1.VAN MERRIS Didier
	2.MBULU AZANGA Lazare
DE BACKER Arlette	1.CARLÉ Ilse
	2.VAN der EECKEN Gert
GARDINAL Pascal	1.VAN MERRIS Didier
	2.MBULU AZANGA Lazare
LIEKENDAEL Carine	1.VAN MERRIS Didier
	2.MBULU AZANGA Lazare

6. Acte de présentation signé par AIT JEDDIG LHOUCINE Conseiller communal :

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
AIT JEDDIG Lhoucine	

7. Acte de présentation signé par VOSSAERT MICHAËL Conseiller communal :

<u>MEMBRES EFFECTIFS</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
VOSSAERT Michaël	URBAIN Marvin-Lee

Vu la liste des candidats établie par le Bourgmestre sur la base desdits actes de présentation et libellée les actes de présentation qui précèdent ;

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Merci Monsieur le Secrétaire, je vous propose de passer maintenant à l'élection.

Considérant qu'il ressort des vérifications faites par les services communaux concernant les conditions d'éligibilité prévues par l'article 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 des candidats effectifs et suppléants à l'élection du conseil de l'aide sociale que Madame RAISS Saliha, née le 10/04/1988, quatrième suppléante de la candidate DEKENS Tania, n'a pas sa résidence principale dans le ressort du centre et ne réunit donc pas toutes les conditions d'éligibilité au mandat de conseiller de l'action sociale;

Qu'il y a donc lieu d'écarter sa candidature et de la déclarer irrecevable ;

Qu'il y a donc lieu de ne pas faire figurer RAISS Saliha sur le bulletin de vote pour l'élection des conseillers de l'action sociale ;

Constate que les conseillers communaux les moins âgés, assistent la Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix en qualité d'assesseurs ;

Considérant que Monsieur Michaël Vossaert, conseiller communal le moins âgé, est également candidat à l'élection, qu'il s'indique qu'il ne siège pas comme assesseur ;

Considérant dès lors que Madame Laura Pinti et Monsieur Karim Majoros-conseillers communaux les moins âgés qui ne sont pas candidats à la présente élection-assistent Madame la Bourgmestre dans les opérations de vote et de dépouillement ;

Nous allons donc procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du conseil de l'action sociale.

Quarante-cinq conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 8 bulletins de vote, il y a donc 360 bulletins qui seront distribués.

Sur chaque bulletin de vote, les conseillers communaux ne peuvent voter que pour un seul membre effectif. Les conseillers communaux ont la liberté d'émettre leur vote à leur gré : il peut s'agir d'un vote pour n'importe quel candidat ou d'un vote blanc.

J'invite chaque membre du Conseil à vérifier le nombre de bulletins reçus.

Je constate qu'aucune remarque n'est formulée sur la manière de procéder à cette élection.

J'invite les membres de cette assemblée à procéder à l'élection et à se rendre dans les isoïrs, parce que nous considérons que le vote est secret et nous voulons assurer que la participation au scrutin se fasse à bulletin secret, libre à vous d'en décider autrement. Mais nous aurons assuré la sauvegarde du droit de vote.

Je vous rappelle également qu'il faut utiliser un bic rouge pour que les bulletins soient valables.

Je donne la parole à Madame P'tito.

M. P'tito :

Il me paraît normal que l'opposition puisse aussi assister au dépouillement des votes.

M. le Président :

Madame P'tito, dans la réglementation, il est prévu que n'importe quel Conseiller communal a le droit d'assister et de contrôler les votes. Donc, il n'y a pas de problème, vous pouvez désigner une ou deux personnes qui peuvent contrôler le scrutin.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

J'invite chaque Conseiller communal à déposer à tour de rôle les huit bulletins de vote dans l'urne et ce, par ordre de préséance.

(Les conseillers communaux votent au scrutin secret à l'appel de leur nom – De gemeenteraadsleden stemmen geheim bij het ropen van hun naam)

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Je vous propose une suspension de séance pour le dépouillement.
(*La séance est suspendue pour permettre le dépouillement - De zitting wordt geschorst om de telling toe te laten*)

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Je vais vous communiquer le résultat des votes. Le recensement des voix donne le résultat suivant :

2 bulletins non valables
2 bulletins blancs
356 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur les 360 bulletins de vote valables, se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats membres effectifs	Nombre de voix obtenues
ACHAOUI Abdellah	31
AIT JEDDIG Lhoucine	9
BASTIN Gérardine	33
BENBELKHEIR Naima	21
DE BACKER Arlette	17
DEKENS Tania	28
DUMONT Marc	26
GARDINAL Pascal	26
KITANTOU Jean-Yves	25
LIEKENDAEL Carine	25
MAINJOT Frédérique	25
URBAIN Marvin-Lee	26
VAN CANEGHEM Luc	0
VANDENHOVE Roland	27
VOSSAERT Michaël	8
YACOUBI Kenza	28
Nombre total de suffrages	356

Par conséquent, sont élus membres effectifs du conseil de l'action sociale :

- ACHAOUI Abdellah
- BASTIN Gérardine
- BENBELKHEIR Naima
- DE BACKER Arlette
- DEKENS Tania
- DUMONT Marc
- GARDINAL Pascal
- KITANTOU Jean-Yves
- LIEKENDAEL Carine
- MAINJOT Frédérique
- URBAIN Marvin-Lee
- VANDENHOVE Roland
- YACOUBI Kenza

Je redonne maintenant la parole au Président de la séance.

M. Ikazban :

Je viens d'entendre Monsieur Haouari dire qu'il n'y avait rien qui changeait et Monsieur Majoros dire l'inverse. Donc, je voudrais savoir si j'ai mal compris ou si c'est une façon de voir qui est différente. Ce n'est pas une question piège, mais je viens d'entendre deux choses différentes.

M. Haouari :

L'esprit de la taxe n'est pas modifié, la seule chose qui a été adaptée, c'est effectivement le montant qui est passé de 1.500 à 2.000 euros. Donc effectivement, à côté de la taxe sur les terrains non-bâties, où il y a eu une adaptation administrative, il y a effectivement une adaptation du montant sur la taxe des logements insalubres. Donc, je confirme ce qu'à dit Monsieur Majoros.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur Majoros et Monsieur Haouari se sont exprimés correctement et sont en phase par rapport à ce qui a été dit.

M. Ikazban :

Quand on dit que l'esprit du règlement ne change pas et que le montant change, ça veut dire que la taxe elle change. Il faut appeler un chat, un chat ! C'est tout, il n'y a pas de question piège. J'ai cru que c'était une mauvaise compréhension de ma part, mais ce n'est pas le cas.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Le montant est modifié, c'est correct. Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

M. Dekens :

Het was voor de verduidelijking, want een verhoging van 1.500 naar 2.000 euros, ik begrijp van Mijnheer Majoros dat de bedoeling is om de eigenaars meer aan te zitten om hun woningen te verbeteren en ook terug te huur te stellen op de woningmarkt. Ik denk dat wij in Molenbeek echt wel nood hebben aan meer woningen. Ik wou ook vragen of dat Mijnheer Majoros denkt ook om samen te werken met het sociale verhuurkantoor om dan zo ook de eigenaars aan te zitten om hun woningen aan te bieden via het sociale verhuurkantoor?

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame Piquard, puis à Monsieur De Block. Un petit peu de patience avec vos micros, le technicien habituel n'est pas là parce qu'il est malade. Nous avons un remplaçant.

M. Piquard :

C'est un bon électricien, c'est le matériel qui n'est plus bon ou peut-être usé. Au point 6, il y a deux fois la même phrase : « le montant des travaux facturés hors tva doit atteindre au moins le montant de la taxe annuelle par exercice d'imposition. »

M. De block :

Dans la taxe sur les panneaux publicitaires, on dit que sont exonérés, les panneaux électoraux placés par la Commune. Je trouve que la Commune a oublié que tout affichage électoral ressort du droit d'expression fondamental des gens. Je signale que durant les dernières élections, des gens ont été menacés de recevoir des amendes s'ils collaient sur leurs propres murs des affiches. Je trouve que doivent donc être aussi exonérés les affichages électoraux placés sur les propriétés des gens et pas juste ceux placés par la Commune.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ce n'est pas une question de taxe, ça relève de l'urbanisme. Votre propos est hors sujet, puisqu'ici nous parlons de la taxe sur les affichages. Par contre, la remarque que vous faites, relève des problèmes d'urbanisme.

M. De block :

Mais comment allez-vous décider si l'emplacement a été agréé oui ou non ?

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ce sont les taxes qui sont basées sur les demandes d'emplacement d'affichage. Je donne la parole à Madame Dekens.

M. Dekens :

Je peux encore demander une clarification. Les 2.000 euros, est-ce par bâtiment ou par logement ? Parce qu'en néerlandais, à l'article 2, vous parlez de bâtiments et à l'article 3, vous parlez de logements.

M. Majoros :

Il s'agit bien d'une taxe sur les logements. Un bâtiment comprenant plusieurs logements, sera taxé pour le nombre de logements. Je précise aussi que la Cellule logement oriente les gens vers des aides à la rénovation, mais aussi vers les possibilités de louer via une AIS. Elle le fait donc systématiquement, la taxe est vraiment le dernier recours pour les propriétaires qui ne veulent absolument rien entendre.

M. Dekens :

Donc, je vous signale qu'en néerlandais, il faut bien adapter l'article 2 et l'article 3. A l'article 2, vous parlez toujours de bâtiments, gebouwen in plaats van woningen. En français, à l'article 2 et 3, vous parlez de logements. Il faut donc corriger et mettre aussi en néerlandais logements (woningen) et pas bâtiments (gebouwen).

M. le Président - M. de Voorzitter :

D'accord, je donne la parole à Madame Piquard puis à Monsieur Majoros.

M. Piquard :

Diriger les gens vers une AIS pour éventuellement obtenir des primes à la rénovation, d'accord, mais vous avez parlé de location.

M. Majoros :

Le travail des AIS consiste notamment à orienter les gens vers des solutions de rénovation et effectivement, dans un premier temps, un logement insalubre ne peut pas être loué via une AIS, mais l'AIS peut accompagner les gens dans leur demande de prime et faire en sorte qu'ils puissent in fine louer via cette structure.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, puis à Monsieur De Block.

M. Ikazban :

Pour les points 4, 5, 6, 7 et 8 nous nous abstiendrons parce qu'ils sont liés à la confection du budget. Pourrait-on avoir déjà une indication sur le timing de présentation du budget par le Collège au Conseil?

M. le Président - M. de Voorzitter :

C'est prévu pour le mois de février.

M. Ikazban :

Nous aviserons à ce moment-là et d'ici-là, nous nous abstiendrons sur ces points-là.

M. De Block :

Je n'ai pas reçu de réponse à la question que j'ai posée, parce que je trouve qu'il faut éviter la spéculation sur le territoire de la commune de Molenbeek, et je trouve que 2 euros par m² pour les terrains non-bâties, c'est vraiment très peu dissuasif. Donc, j'aimerais connaître le montant en moyenne par terrain non-bâti. Parce que si c'est 300 euros, les gros spéculateurs ne seront vraiment pas effrayés par ce montant ?

M. Haouari :

Je vous transmettrai la réponse par email via le Secrétariat communal.

M. le Président - M. de Voorzitter :

On aura l'occasion de reparler de tous ces points au moment de la présentation du budget.

M. De Block :

Je pense qu'effectivement, il est important de connaître les mesures que vous prenez au niveau des taxes. Le rapport des finances des communes de la Région bruxelloise montre que le rendement pour Molenbeek est particulièrement bas, avec une population aux revenus faibles. Cela désavantage la Commune de Molenbeek, je trouve que dans la réflexion, il faut aller beaucoup plus loin et demander le refinancement des communes par une dotation beaucoup plus élevée de la part de la Région et on soumettra, à l'occasion, une motion pour proposer au niveau fédéral un refinancement des Régions ou de Bruxelles, en allant chercher par exemple l'argent chez les grosses fortunes, au-delà de 1.000.000 euros, la taxe des millionnaires. Comme ça, la commune de Molenbeek donnera un signal fort qu'un refinancement est nécessaire.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Par 27 OUI, 1 NON, 17 abstentions - Approuvé
Met 27 JA, 1 NEEN, 17 onthoudingen - Goedgekeurd*

5. Taxes - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2013.

Belastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2013.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 27 OUI, 1 NON, 17 abstentions
Met 27 JA, 1 NEEN, 17 onthoudingen*

6. Taxes - Logements déclarés insalubres ou inhabitables - Renouvellement pour 2013 à 2016.

Belastingen - Woningen die ongezond of onbewoonbaar verklaard zijn - Vernieuwing voor 2013 tot 2016.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 28 OUI, 17 abstentions
Met 28 JA, 17 onthoudingen*

7. Taxes - Panneaux publicitaires - Renouvellement pour 2013 à 2016.

Belastingen - Reclameborden - Vernieuwing voor 2013 tot 2016.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 27 OUI, 18 abstentions
Met 27 JA, 18 onthoudingen*

**8. Taxes - Taxe sur les terrains non bâtis - Modification pour 2013 à 2016.
Belastingen - Belasting op de niet-bebouwde gronden - Wijziging voor 2013 tot 2016.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 27 OUI, 1 NON, 17 abstentions
Met 27 JA, 1 NEEN, 17 onthoudingen*

9. Informatique - Achats de matériel et logiciels informatique - GIAL - Approbation des dépenses.

Informatica - Aankoop van informatica materiaal en logiciëlen - GIAL - goedkeuring van de financieringswijzen.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame Tahar et à Monsieur De Block.

M. Tahar :

Je voudrais connaître les motivations de ces achats ? Un inventaire a-t-il été effectué et un déclassement de matériel va-t-il suivre ? Quel usage allez-vous faire du matériel déclassé ?

M. De Block :

Pour quelles raisons, certains achats sont faits par le GIAL et d'autres par le CIRB. Le CIRB est un service public prévu pour soutenir les communes, tandis que GIAL est plutôt une association privé-public, et donc ce serait trop bête de ce faire concurrence entre services publics.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Mahy, puis à Monsieur Ikazban.

M. Mahy :

Vous avez vu que ces décisions ont été prises le 21 novembre 2012. Je n'y étais pas, mais je peux quand même vous répondre. Il y a un renouvellement classique du parc informatique. Les anciennes machines sont stockées par le service informatique et ensuite on propose au Collège de les destiner soit à des associations ou à des écoles..., en fonction des demandes qui ont été faites.

Il y a bien entendu un inventaire, tenu à jour par le service informatique. On ne peut pas mettre un PC dans un service sans savoir qu'il est là. Donc on sait exactement où se trouvent physiquement tous les PC.

Certains marchés sont passés par des centrales de marché, d'autres par des marchés spécifiques, en fonction du type de logiciel. C'est en fonction du type de matériel et de software qu'on choisit le type de procédure.

M. Ikazban :

Je voudrais d'abord remercier l'Echevin pour ses réponses. Comme il l'a dit, il n'était pas là le 21 novembre. Cette décision a été prise sous le précédent Collège, c'est pour cette raison que nous voterons favorablement. Madame Tahar étant une des nombreuses nouvelles Conseillères, elle est en droit de se poser des questions. Mais nous voterons pour, puisque nous sommes pour équiper l'Administration communale de PC de qualité.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Tous les dossiers techniques sont à disposition à la commune. Si un document est manquant, on peut toujours donner une réponse écrite. Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 43 OUI, 2 abstentions
Met 43 JA, 2 onthoudingen*

**10. Nederlandstalig onderwijs - Verlenging Beleidscontract Centrum voor leerlingenbegeleiding (CLB) van 1.9.2012 tot en met 31.8.2014 voor de scholen Regenboog, Paloke, Tijn Uylenspiegel, Windroos en Windekind.
Enseignement néerlandophone - Prolongation du contrat de gestion du Centre d'accompagnement d'élèves (CLB) du 1/9/2012 au 31/08/2014 pour les écoles Regenboog, Paloke, Tijn Uylenspiegel, Windroos et Windekind.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Dit is een punt dat nog door het vorige Schepencollege werd ingediend, we stemmen dus voor. Maar het is een heel belangrijk dossier, het is belangrijk dat het College het CLB actief opvolgt. Want in het verleden is het gebleken dat de samenwerking met het CLB zeer verbaar was op voorwaarde dat het college een actieve rol speelt in de opvolging van het dossier. Wij zullen dus voorstemmen, maar we blijven waakzaam over de uitvoering en opvolging van het dossier wat essentieel is voor de kwaliteit van ons Nederlandstalig onderwijs.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Mogen wij dit punt aannemen?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Geodgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

**11. CLES - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) courant du 01/07/2012 au 30/06/2013 - Prolongation simple du PSSP 2007-2010 - Approbation du plan.
CBSU - Strategisch Veiligheids- en Preventieplan voor de periode van 01/07/2012 tot 30/06/2013 - Verlenging van het Strategisch Veiligheids- en Preventieplan 2007-2010 - Goedkeuring van het plan.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi, puis à Monsieur De Block.

M. Lakhroufi :

Dans l'annexe jointe, on parle du vol dans les véhicules. Je voudrais dire que j'ai rencontré beaucoup de riverains dans le quartier Brunfaut qui se plaignent de vols à répétition dans leurs véhicules et de dégradations de leurs biens. Il faudrait songer à renforcer la présence d'APS en journée et de patrouilles de police et d'animateurs, comme ceux du projet Kikot, en soirée. Il y a un vrai problème de ce côté-là.

Concernant les vols à la tire dans les noyaux commerciaux, j'ai fait un petit tour chez les commerçants chaussée de Gand et malheureusement, un grand nombre d'entre eux ne sont pas satisfaits de la sécurité aux alentours de leurs commerces. Il faudrait aussi songer à renforcer la présence d'APS dans les noyaux commerciaux.

Par rapport à la violence lors d'événements ou de manifestations publiques, là je voudrais faire une petite parenthèse. Il faudrait penser à redéfinir les missions des animateurs sportifs qui sont mis en avant-plan lorsqu'il y a des faits de violence ou d'émeutes dans notre Commune. Ils estiment qu'ils ne sont pas assez reconnus dans cette mission, qu'ils sont souvent pris entre la matraque et le pavé. Ils se plaignent aussi d'un manque de formation, notamment aux techniques de gestion de crise et enfin, ils estiment être mal couverts au niveau des assurances par rapport aux risques encourus lors de ces situations de crise.

Au sujet des délinquants juvéniles, j'estime qu'il n'y a pas assez de travail de rue qui est fait. Il y a une époque où on faisait beaucoup plus, des animateurs sportifs et autres étaient présents. J'espère que ça va changer. Merci pour votre attention.

M. De Block :

Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi on est censé voter un plan qui a commencé le premier juillet 2012, qui est vieux de 5 ans. La seule chose qui soit actualisée, c'est la page de garde, le reste me semble être la copie exacte du plan d'il y a 5 ans. La plupart des indicateurs parlent de 2007, 2008 et parlent de chiffres de la Police de 2005. Je trouve que c'est une honte de faire voter ça et de soumettre ça au Conseil communal, surtout que c'est un sujet qui implique les jeunes. Il y a un montant considérable qui est investi par la Commune dans ce travail-là et vous nous demandez, sans grande discussion et sans actualisation, de voter.

J'ai quelques remarques, parce que je trouve qu'il faut prendre le temps. Je suis étonné de retrouver dans les objectifs stratégiques, à la page 18, qu'un des objectifs opérationnels était une description des tâches pour chaque service et une réalisation du cadre organique par service. Je me rappelle bien, c'est quelque chose que le Collège précédent a demandé aux services respectifs pendant 5 ans, sans jamais avoir eu un organigramme correct, si j'ai bien entendu. J'espère que cette fois-ci, vous l'aurez, 5 années après l'indicateur.

Je découvre l'existence de pleins de choses et je trouve que la collaboration avec l'associatif est vraiment en dessous de tout. Je travaille dans l'associatif, sur le terrain et je peux vous dire que le Conseil consultatif de prévention est inexistant à mes yeux. Je trouve que les ambitions d'encadrer 5 jeunes ou un tout petit peu plus par Kikot pour la réinsertion sociale sur une population de 90.000 habitants, c'est vraiment très ambitieux de la part de la Commune. Je trouve que c'est vraiment en dessous de tout ! Je trouve que c'est rigoler avec les habitants.

J'ai fait la même remarque que mon collègue sur la prévention secondaire en période de crise. J'imagine que ça signifie que lorsqu'il y a une émeute, que ce n'est pas se retrouver

en première ligne, mais en deuxième ligne et donc pas comme lors des événements passés où on a demandé aux animateurs de se mettre presque entre la Police et les jeunes. Je dis que ce n'est vraiment pas secondaire.

Avec un plan comme vous venez de nous soumettre, je ne sais pas comment vous allez corriger. En plus, il y a des objectifs opérationnels, comme informer tous mineurs dans le cadre des échecs scolaires. Je rêve de cela, mais je ne sais pas comment vous allez réaliser ça avec ce plan. Je trouve que c'est vraiment en dessous de tout.

Pourquoi a-t-on choisi la création d'une nouvelle asbl, à côté de l'asbl LES, l'asbl Transit ? Quel gain d'efficacité a-t-on obtenu en séparant les deux asbl ? Je vois que le plan a encore été signé par Philippe Moureaux, Bourgmestre.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

M. Dekens :

Wij stellen ook vast dat het gewoon een verlenging is van het contract zoals afgesloten in 2007. We denken dat het niet meer actueel is en we zouden graag van Mevrouw de Burgemeester vernemen wat eigenlijk haar intenties zijn rond het veiligheidsbeleid voor de komende jaren. Het kan ook niet zijn dat dit het is bovendien, zoals Mijnheer De Block opmerkt, het zit nog ondertekend door uw voorganger, dus ik veronderstel dat u toch wel andere plannen heeft op vlak van veiligheid, gezien u toch wil breken met wat de vorige meerderheid deed.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans et ensuite à Madame Turine.

M. Berckmans :

Dus ik had de volgende vraag. In het begin, bij de algemene bepalingen in verband met het budget, er is een totaal budget van ongeveer 660.000 euros, dan is er 600.000 een algemeen bedrag, via het SVPP, en dan zijn er 2 onderscheidde posten voor de gemeenschapswachten. Dus mijn vraag is, die post voor de gemeenschapswachten, wat dat precies inhoudt? En dan, een bijkomende vraag, in het algemeen bedrag, in het grotere bedrag, of dat daar ook iets voorzien is voor de gemeenschapswachten? Ik zou ook graag weten wat precies de bevoegdheden zijn van de gemeenschapswachten, is het enkel preventief of kunnen die ook verbaliseren bijvoorbeeld bij het vaststellen van bepaalde delicten zoals inbraken of diefstal?

M. Turine :

Je vais répondre à certains points et je vais laisser la Bourgmestre répondre à certains autres. Comme vous l'avez précisé, ce plan date encore de l'ancienne majorité. Le point suivant sera celui qui approuvera les nouveaux représentants au sein de l'Assemblée générale de la LES. J'ai pris acte de nombreuses de vos remarques avec lesquelles je me retrouve entièrement, qu'il s'agisse du travail de formation et de la clarification du statut des animateurs dans le cadre de leurs présence lors de certains événements à risques dans la Commune, qu'il s'agisse de la question du travail de rue et de voir dans quelle mesure il faut éventuellement le renforcer, qu'il s'agisse d'une évaluation totale du plan. Je rejoins les remarques que j'ai d'ailleurs souvent faites par le passé sur la nécessité de travailler sur ce plan, et qu'il s'agisse de la collaboration avec le monde associatif, ainsi qu'une évaluation du projet Kikot dans son ensemble, même si les objectifs sont importants, comme voir comment

accompagner tous les jeunes qui sont en plus grande difficulté et qui créent parfois des problèmes dans les quartiers. Ceci dit, vous savez également qu'on doit faire ce travail d'évaluation, mais qu'il importe que le travail puisse être continué au quotidien et qu'il est hors de question, parce qu'une nouvelle majorité arrive, de tout stopper et du coup, que nous n'ayons pas les subsides du Fédéral qui sont extrêmement importants pour tout ce travail sur le terrain, travail qui est déjà mené pour l'instant. Ce travail doit pouvoir se poursuivre en attendant qu'on évalue certains points et qu'on voit comment renforcer le travail qui existe.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre, puis à Madame P'tito.

M. la Bourgmestre :

Comme l'a précisé Madame Turine, c'est une convention et un plan stratégique négocié avec le Ministère de l'Intérieur et la Région de Bruxelles-Capitale. On peut évidemment toujours le discuter, mais il ne faut quand même pas se faire trop d'illusion, c'est une possibilité qui est donnée à la Commune, et nous reviendrons sur ce dossier dans le futur, mais aujourd'hui, nous vous demandons d'entériner ce qui a été négocié par la majorité précédente. Nous avons tout intérêt aujourd'hui à poursuivre cette convention, telle qu'elle nous est présentée, il y a évidemment des modifications à y apporter, mais au moins privilégions le bénéfice d'avoir ce plan stratégique de sécurité et de prévention, qui va jusqu'à juin 2013. Il en va de l'intérêt de la Commune par rapport à la politique de prévention et de sécurité. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter aujourd'hui, vous aurez l'occasion de vous exprimer dans le futur. Des Conseillers communaux ici présents ont participé et ont approuvé ce plan par le passé, je comprends que les nouveaux Conseillers peuvent se poser de nombreuses questions par rapport à ce plan qui leur est présenté aujourd'hui, mais sachez que nous assurons actuellement la continuité de ce qui a été décidé par la législature précédente.

M. P'tito :

Dans cette continuité, sachez qu'au niveau de notre groupe global, nous allons voter pour, mais je me demandais si dans la continuité, Madame Turine allait s'abstenir, voir allait voter contre, comme elle l'a fait à certains moments ?

M. Turine :

Non, prise de responsabilité oblige !

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai bien entendu les réponses de Madame l'Echevine. Si je comprends bien, on prolonge simplement ce plan, mais jusqu'à quand ? Vous n'allez rien faire jusqu'au 30 juin 2013 ? Vous allez vous tenir au plan ? On est bien d'accord ?

Ma deuxième question, est-ce que, quand vous parlez d'une évaluation des projets, avez-vous prévu un échéancier ? Je suppose que oui et j'attends une réponse de votre part.

M. Turine :

Je vous remercie pour votre impatience et votre intérêt pour le dossier, Monsieur Vossaert. Quand certains d'entre-nous seront membres de l'Assemblée générale et ensuite du Conseil d'administration de la LES, vous pourrez comprendre l'imbrication des différents subsides qui permettent de financer les actions de prévention et de sécurité dans la Commune. Il ne s'agit pas que de ce plan-là, il y en a d'autres, c'est toute une imbrication et certaines personnes font au mieux pour obtenir tous ces subsides et permettre tout ce travail sur le terrain.

Il y a le plan, certains ont fait des remarques sur le fait que certains éléments sont peut-être trop évasifs, d'autres sont peut-être plus construits. Je pense que dans le cadre de ce plan, il y a moyen d'amener déjà des changements qui devront être actés pour le prochain plan.

Au niveau de l'échéancier, je vais peut-être attendre de m'assurer que je devienne effectivement Présidente du prochain Conseil d'administration de la LES pour avancer avec un échéancier.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik zou graag een antwoord krijgen op mijn vraag, in verband met het budget.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Evidemment Monsieur Berckmans que le financement des Gardiens de la Paix notamment des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention, mais aussi de la Politique des Grandes Villes, des subsides régionaux et des fonds propres de la Commune.

M. Berckmans :

De bevoegdheden van de gemeenschapswachten, zijn die alleen maar preventief ?

M. la Bourgmestre :

C'est un dossier important, le Collège fera en sorte que ces Gardiens de la Paix qui sont au nombre de 87, puissent participer pleinement à la politique de prévention, en ayant des missions plus actives sur le terrain, de donner d'avantage de formations pour qu'ils puissent être plus nombreux à dresser des procès-verbaux dans le cadre des sanctions administratives.

M. Berckmans :

Dank u wel.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 42 OUI, 1 NON, 2 abstentions
Met 42 JA, 1 NEEN, 2 onthoudingen*

**12. CLES - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention courant du 01/07/2012 au 30/06/2013 - Prolongation simple du PSSP 2007-2010 - Approbation des conventions entre la Commune et les asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale et Transit.
CBSU - Strategisch Veiligheids- en Preventieplan voor de periode van 01/07/2012 tot 30/06/2013 - Verlenging van het SVP 2007-2010 - Goedkeuring van de overeenkomsten tussen de Gemeente en de vzw Lutte contre l'Exclusion sociale en Transit.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'où vient la séparation des deux asbl, LES et Transit ? Est-ce pour donner deux postes de direction ?

M. Turine :

Je n'ai pas la réponse à cette question ici maintenant, mais je vous la communiquerai plus tard.

M. De Block :

Merci !

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 42 OUI, 1 NON, 2 abstentions
Met 42 JA, 1 NEEN, 2 onthoudingen*

**13. CLES - Asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - Rpm 449.487.409 - Remplacement des membres de l'Assemblée générale sortants.
CBSU - Vzw Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - Rpr 449.487.409 - Vervanging van de uittredende leden van de Algemene Vergadering.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Si vous le voulez bien, nous allons utiliser la même procédure de vote que celle utilisée pour les votes secrets lors des deux séances précédentes, à savoir utiliser les isoloirs. Le bulletin de vote est un bulletin unique, sur lequel vous retrouvez les 11 candidats, qui sont classés en ordre alphabétique : Monsieur Azaoum, Monsieur Ben Salah, Monsieur De Block, Monsieur Gjanaj, Monsieur Lakhloufi, Madame Mansoor, Madame Noben, Madame Tahar, Madame Tamditi, Madame Ouberri et Monsieur Van Caneghem.

Il y a huit personnes à élire, je vais donc vous demander de voter pour 8 personnes au maximum, parmi les 11 candidats présentés. Il y a 20 membres au total, le Bourgmestre et les neuf Echevins, vous avez le Président du CPAS et la directrice, soit 12 personnes membres de droit, il reste donc 8 postes à devoir être pourvus par le vote. Il y a 11 candidats pour ces 8 postes. Donc je rappelle qu'il faudra voter au maximum pour 8 candidats par bulletin. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On a bien compris qu'il y avait 20 membres au total, moins le Collège, le Président du CPAS et la directrice, mais dans vos bulletins de votes, il faut aussi présenter ces douze membres, puisqu'on parle de l'Assemblée générale.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Non, ils sont membres de droit.

M. Ikazban :

Enfin bon, soit. Ce n'est pas important ! Mais ce que je trouve étrange, c'est que s'il reste 8 places à pourvoir, si on présente 11 candidats, c'est un peu particulier. Ici, la tradition a toujours voulu qu'on répartisse les postes, qu'il y ait un accord entre majorité et opposition et qu'on dépose le même nombre de candidats que le nombre de place.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Il n'y a pas eu d'accord et 11 candidats ont été présentés par les différents groupes et donc nous sommes obligés de passer au vote secret. Je donne la parole à Madame P'tito.

M. P'tito :

Merci Monsieur le Président. Donc effectivement, il n'y a pas eu d'accord et on s'interroge vraiment au niveau de l'opposition et du groupe PS-SPa sur cette question, dans la mesure où normalement, l'asbl LES relève, ou en tout cas pourrait relever des principes à tout le moins, du pacte culturel. Nous traitons ici d'affaires de jeunesse, enfin entre autres, d'accompagnement de jeunes enfants également, au niveau de l'école. Nous traitons ici de diverses matières qui, à tout le moins, pourraient relever du pacte culturel et de ses principes. Donc, très sincèrement, on est assez en colère, parce que cette nouvelle majorité qui se targue de bonne gouvernance au niveau du MR, du CDh et particulièrement d'Ecolo qui va prendre la présidence. Ecolo avait une représentation garantie lors de la dernière législature, une représentante qui va devenir la Présidente, pour ne pas la nommer, pour trois Conseillers communaux. Aujourd'hui, on veut réduire la Liste du Bourgmestre qui a 16 élus, à un mandat. C'est votre proposition. A un moment donné, il faut raison garder, il faut garder les principes démocratiques et respecter aussi le choix et les voix des Molenbeekois. Que vous ayez peut-être des petits problèmes d'arithmétique à certains égards, eu égard à la composition de votre Collège, je peux l'entendre, c'est votre affaire, Mais n'imposez pas ces principes à l'opposition. A un moment donné, nous sommes une opposition démocratique constructive, on l'a encore montré aujourd'hui, mais je trouve que les principes liés au pacte culturel doivent s'appliquer. Alors, je vais tout simplement les rappeler : « les autorités publiques doivent associer avec voix délibérative ou consultative dans une juste représentation démocratique et effective les groupements utilisateurs ainsi que les tendances idéologiques et philosophiques dans la gestion des institutions culturelles créées par les autorités publiques ou ressortissantes à celles-ci... et à veiller à une représentation proportionnelle des tendances politiques existantes au sein de la ou les autorités publiques concernées. »

Considérons effectivement que la LES est une autorité publique concernée par ce pacte culturel. On parle de politique de la jeunesse, d'éducation permanente, d'animations culturelles, de formations postsecondaires et parascolaires, entre autres. On a un champ d'application qui est assez vaste. C'est vrai qu'il n'est pas de pratique courante de faire appel au pacte culturel en Région bruxelloise, parce qu'en général, il est de bonne augure et de bonne entente et de respect mutuel, d'appliquer ce genre de principe. Sous la précédente législature, j'insiste, une représentante Ecolo pour trois postes de Conseillers. Ça nous paraissait tout à fait logique d'avoir ce juste rapport de force demain au sein de la LES et ça aurait été respectueux des principes démocratiques. Si vous persistez, nous prendrons acte, mais j'aimerais que vous nous disiez votre position avant de procéder en effet au vote.

M. le Président - M. de Voorzitter :

La position qui a été prise par la majorité, d'après les informations que j'ai reçues, sont claires, c'est de donner la possibilité à l'ensemble des partis qui se trouvent au sein du Conseil communal, de pouvoir être représentés. Dans ce cadre-là, nous avons fait des propositions, par rapport à ça. Je donne la parole à Madame Turine.

M. Turine :

C'est toujours un plaisir de voir que quand un groupe arrive dans l'opposition, comme il redécouvre les vertus de la bonne gouvernance et les vertus de la démocratie. J'ai ici devant moi la composition du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la LES entre 2000 et 2006. A l'époque, le MR était dans l'opposition et faisait près de 30 % avec 14 sièges au Conseil communal et la majorité, dont on faisait partie mais où nous avons peu à dire parce que très souvent les gros partis laissent peu de place aux petits partis, il y avait une seule place pour le MR dans l'Assemblée générale entre 2000 et 2006. A ce moment-là, vous n'avez pas du tout respecté la proportionnelle.

La seconde chose que je voudrais dire, c'est qu'effectivement, les statuts de la LES ne précisent absolument rien sur la manière de désigner les mandataires. Ils disent simplement que les membres sont des Conseillers communaux de Molenbeek-Saint-Jean qui peuvent le cas échéant mandater un tiers. Le Bourgmestre et les Echevins ou la personne que chacun d'eux délègue sont d'office membres de l'association, les autres membres Conseillers communaux représentent chacun une formation politique représentée au Conseil communal. C'est la seule exigence.

Quant au pacte culturel, puisque vous y avez fait allusion, je me suis renseignée, la LES ne rentre pas dans le cadre du pacte culturel, parce que le pacte culturel, même vu de manière large, concerne les politiques de culture, les politiques sportives, les politiques de tourisme. Mais les politiques de cohésion sociale telles qu'elles sont fiancées au sein de la LES, les politiques même socio-sportives d'éducation permanente et d'enseignement ne rentrent pas dans le cadre du pacte culturel. Pour notre part, il nous semblait que comme vous l'aviez fait pour Ecolo entre 2006 et 2012, une représentation garantie, il nous paraissait important que la diversité qui est rare au sein de l'opposition à Molenbeek-Saint-Jean, puisse également être représentée pour mieux assurer la transparence et le débat démocratique avec l'ensemble des membres de l'opposition.

M. P'tito :

Deux choses Madame Turine, premièrement, de 2000 à 2006, même si je n'étais pas là, je pense que le MR n'a jamais réclamé cette représentation. Première chose et ensuite, en démocratie, à un moment donné, il faut quand même aussi faire valoir des droits. En effet, je le pense et c'est ce qu'on fait aujourd'hui.

Deuxième point, je ne suis pas d'accord par rapport à votre interprétation par rapport au pacte culturel et il me semble que le concept qui a été le vôtre, à savoir l'école des fans, où tout le monde a gagné, avec trois Echevins, plus le Bourgmestre, plus le Président du CPAS, plus le logement etc., et bien je pense que ça a ses limites et nous vous demandons encore une fois, de ne pas les appliquer à leur extrême à nous. Nous sommes 16, et à un moment donné, il nous semble que 16 Conseillers, ça permet d'avoir une représentation plus grande que deux mandats. On m'avait dit un mandat jusqu'à présent, aujourd'hui, on nous dit deux. A la limite, vous pourriez faire une interruption de séance pour qu'on en discute. Mais très sincèrement, je trouve que c'est faire peu de cas d'une représentation démocratique sereine au sein de ce Conseil communal et au sein de la LES demain.

M. Turine :

Je peux encore vous dire, et vous le savez tout autant que moi, dans l'ensemble de ces Assemblées générales, il y a évidemment le rapport de force qui fait que de toute façon, quoi que vous y décidiez, c'est évidemment la majorité qui va l'emporter. On le sait bien, ne jouons pas, c'est le rapport de force qui fera que la majorité l'emportera sur les décisions. Ce qui importe par contre, c'est qu'il puisse y avoir une diversité d'opinion pour pouvoir orienter le débat. Et je suis désolée, mais que vous soyez un ou cinq, vous serez cinq représentants d'une seule vision de l'opposition. Il y a d'autres partis qui ont des choses à dire, toutes aussi intéressantes que les vôtres.

M. Van Damme :

Mais qu'est-ce qu'on fait ici alors, ça n'a aucun intérêt, si vous l'emportez de toute façon. Vous injuriez la démocratie. Vous dites que la majorité l'emporte de toute façon, vous injuriez la démocratie !

M. Turine :

Ce qu'on a toujours dit, c'est que ce Conseil communal soit un lieu de débats. Il le devient parce qu'il y a beaucoup de représentants de l'opposition et c'est très bien ainsi. Faisons en sorte que les Assemblées générales puissent aussi être des lieux de débats.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je crois que les arguments des uns et des autres ont été déposés sur la table, il est temps de passer au vote. Je donne la parole à Monsieur De Block qui souhaite prendre la parole, il n'a pas encore eu l'occasion de s'exprimer sur ce point. Je donne la parole à Monsieur De Block, puis à Monsieur Ikazban et enfin à Monsieur Gjanaj et après ça, on passera au vote.

M. De Block :

Je me pose la question de la représentation dans les asbl para-communales. Pourquoi n'applique-t-on pas la même règle partout. On vient d'avoir l'AG de Molenbeek sports, où d'office, tous les Conseillers communaux sont représentés dans l'Assemblée générale, je trouve que c'est tout-à-fait logique, parce que si non, on va se retrouver dans une situation où c'est la majorité qui se choisit l'opposition qu'elle désire.

M. Ikazban :

Je ne voudrais pas rajouter de la polémique, dire simplement à Madame Turine que l'opposition, même si elle est minoritaire, elle se fera toujours entendre. Madame P'tito, elle a abordé la question de manière tout-à-fait conviviale. Vous avez répondu sur un ton que je

trouve tout-à-fait déplacé, mais là n'est pas le débat. Moi, ce que je vous propose, tout simplement, c'est deux choses : ce point n'est pas mûr, donc soit il est reporté, soit vous autorisez une interruption de séance pour pouvoir en discuter calmement entre adultes pour aboutir à un accord qui respecte la majorité et l'opposition et qui respecte l'importance des groupes qui se retrouvent dans l'opposition. Je pense qu'il y va aussi du respect de la démocratie. Je le dis sans polémique et sans provocation.

M. Gjanaj :

Juste une petite remarque au vu des débats, je pense qu'il ne faut pas simplement contredire pour contredire. Je pense qu'il y a aussi moyen de discuter et le fait d'avoir comme ça mis en scène les votes par l'installation d'isoloirs, et nous reprocher presque d'être des individualités, parce qu'on penserait en bloc et qu'on voterait en bloc, je pense que c'est complètement contradictoire.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je prends acte par rapport à ce qui a été dit, pour répondre à Monsieur De Block, il y a des statuts qui existent dans des assemblées et des organismes différents, par rapport à ces statuts, on est obligé de les suivre. Dans ce cadre-ci, il n'y a que huit postes en dehors de l'exécutif qui peuvent être pourvus. Donc il y a peut-être une modification des statuts qui peut être étudiée. Je propose, pour répondre à Monsieur Ikazban et à Madame P'tito, je propose cinq minutes de suspension, de telle façon qu'on puisse se concerter pour parler de la situation.

(La séance est suspendue 5 minutes - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst)

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je rouvre la séance et je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, cela fait trois semaines que nous nous réunissons ici, une fois par semaine, durant 3 heures. Inutile de vous dire que des Conseils communaux coûtent chers : des huissiers, l'aménagement de la salle, des traducteurs et on doit tous être payés. Ça fait trois semaines qu'on discute principalement de petits jobs, de postes, de nominations, moi je vais prendre ceci, moi je vais prendre cela. Est-ce que la population de Molenbeek ne mérite pas mieux que cela, que ce partage de postes pour lequel on discute depuis trois semaines pendant des heures ? Je trouve que c'est lamentable et que Molenbeek mérite mieux que cela !

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président - M. de Voorzitter :

S'il vous plaît, je rappelle au public qu'il n'a pas à se manifester. Merci !

Madame P'tito, vous avez une proposition à faire ?

M. P'tito :

Moi aussi, j'ai d'autres choses à faire dans la vie et l'ensemble de mon groupe également. Nous sommes là aussi pour défendre une représentation, non pas garantie, mais proportionnelle et digne de ce nom, et pas un principe complètement schizophrène en

matière d'arithmétique et en matière de proportionnalité et de respect des voix des Molenbeekois. S'il n'y a pas d'autre proposition de la majorité, nous ne prendrons pas part à ce vote.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Merci Madame P'tito. Je propose qu'on passe au vote. Je demande aux deux Conseillers communaux les plus jeunes, qui sont donc Madame Pinti et Monsieur Vossaert, de bien vouloir me rejoindre comme assesseurs au vote.

(Le groupe LB quitte la séance - De groep LB verlaat de zitting)

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je rappelle donc la procédure: vous avez un bulletin de vote, il faut cocher au maximum huit noms. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai fait une proposition tout à l'heure, à la majorité de décider bien sûr. Mais pouvez-vous vous engager dans les mois à venir à changer les statuts afin de nous garantir une représentation du type de celle que nous avons dans l'asbl Molenbeek sport, où tous les Conseillers communaux font partie d'office de l'Assemblée générale de l'asbl ? Je voudrais soumettre ça aux votes de ceux qui sont restés dans la salle. Je sais que je ne peux pas, mais je le fais quand même.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame Turine.

M. Turine :

On ne peut pas accepter, ce n'est pas à l'ordre du jour. Par contre, comme dit lors de l'interruption de séance, je m'engage à étudier comment améliorer les statuts pour permettre une représentation qui ne dépende pas de la bonne volonté de la majorité, mais qui puisse dépendre du vote des électeurs. Je ne peux pas m'engager à dire ici maintenant que ce sera l'ensemble du Conseil communal, je dois d'abord étudier en profondeur la question, mais en tout cas je m'engage à ce que ces statuts soient modifiés pour aller vers une représentation qui ne dépende pas de la majorité en place.

M. De Block :

On a le droit de voter en urgence toute proposition de rajout. C'est tout-à-fait dans le règlement d'ordre intérieur.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur De Block, la proposition a été entendue, il y a eu une réponse de Madame Turine, ce n'est pas au Conseil communal à prendre position sur une modification des statuts, c'est à l'Assemblée générale de la LES à prendre cette décision et à voter en son sein. Elle vous a dit qu'elle allait prendre votre proposition en considération, et elle reviendra avec une proposition qui j'espère, pourra agréer toutes les parties. Je vous propose de passer maintenant au vote.

(Les Conseillers communaux sont appelés à voter en passant par les isoairs. Le Groupe LB ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote - De Gemeenteraadsleden worden verzocht te stemmen, en zich naar de stemhokjes te begeven. Aangezien de Groep LB de zaal heeft verlaten, neem ze niet deel aan de stemming)

(La séance est suspendue cinq minutes, afin de permettre le dépouillement - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst, om zodoende de telling mogelijk te maken)

(Le groupe LB rentre en séance - De groep LB treedt de zitting binnen)

(M. Vermeulen quitte la séance - M. Vermeulen verlaat de zitting)

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je rouvre la séance, et je vous communique les résultats du vote :

Monsieur Azaoum - 5 voix
Monsieur Ben Salah - 26 voix
Monsieur De Block - 26 voix
Monsieur Gjanaj - 4 voix
Monsieur Lakhloufi - 27 voix
Madame Manzoor - 26 voix
Madame Noben - 5 voix
Madame Tahar - 16 voix
Madame Tamditi - 24 voix
Madame Ouberri - 13 voix
Monsieur Van Caneghem - 26 voix

Sont donc élus : Monsieur Ben Salah, Monsieur De Block, Monsieur Lakhloufi, Madame Manzoor, Madame Tahar, Madame Tamditi, Madame Ouberri et Monsieur Van Caneghem.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je vous sens irrité.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Non, pas du tout.

M. Ikazban :

Toutes mes félicitations à tous ceux qui ont la joie et le bonheur d'être élus. J'aurais voulu faire la remarque en sa présence, mais il est parti...

M. le Président - M. de Voorzitter :

Malheureusement, M. Vermeulen a de graves problèmes de dos.

M. Ikazban :

Non, mais je ne critique pas, simplement j'aurais préféré faire la remarque devant lui, je n'ai pas l'habitude de faire des remarques derrière les gens. A toute fin utile, j'aimerais préciser, parce qu'il y a beaucoup de nouveaux Conseillers dans cette assemblée, les mandats à la LES sont bénévoles. Ils ne sont pas rémunérés. Ce qui intéresse le groupe PS-SPa, c'est la matière, la compétence et non la course aux mandats comme certains.

Pour le reste, nous prenons acte de ce vote, et de cette décision de ne pas respecter la proportionnelle et de ne pas respecter la démocratie. Pour ne pas paraphraser la nouvelle Présidente, je dirais de toute façon, cause toujours, tu peux parler, ça sert à rien puisque vous êtes l'opposition, vous n'avez quand même rien à dire, la majorité décide tout. Et bien je lui dirais simplement qu'elle peut compter sur l'opposition pour se faire entendre et elle se fera entendre dans le bon sens. Merci !

(Applaudissements – Applaus)

M. le Président - M. de Voorzitter :

On ne manifeste pas dans la salle s'il vous plaît. Je voudrais préciser que l'intervention de Monsieur Vermeulen ne touchait absolument pas le fait qu'un mandat soit rémunéré ou non. Nous savons tous ici, qu'il y a des mandats qui sont rémunérés et d'autres pas, mais ce n'est pas ça qui nous motive. Nous sommes ici dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

14. CLES - DAS - Dispositif d'Accrochage Scolaire - Approbation de la Convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et la Région de Bruxelles-Capitale - Année scolaire 2012-2013.

CBSU - Dispositief schoolverzuim (DAS) - Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Schooljaar 2012-2013.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

On fait état d'une somme de 190.316 euros octroyés par la Région pour le dispositif DAS. A la consultation du dossier, nous constatons l'absence de toute annexe précisant le mode de répartition de cette somme. Je souhaiterais simplement avoir plus de précisions à ce sujet. Vous savez que le décrochage scolaire est un fléau qui touche de nombreux enfants molenbeekoïses, donc, je souhaiterais avoir quelques précisions à ce sujet.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une délibération qui est déjà passée le 23 mai 2012 avec l'ancienne majorité. Je donne la parole à Monsieur Ikazban, puis à Madame Turine.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement préciser que, comme je l'ai précisé précédemment, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas de problème avec ce point-là, ce qui n'empêche pas à nos

Conseillers de pouvoir poser des questions, surtout quand ils sont nouveaux dans ce Conseil.

M. Turine :

Merci pour la question, malheureusement, je ne vais pas pouvoir vous donner la réponse aujourd'hui parce que je n'ai pas encore pris mes fonctions de Présidente de la LES, par contre, je vais me renseigner et je vais y répondre plus tard.

M. Rekik :

Je vous remercie, mais je souhaiterais vraiment attirer votre attention sur une chose, quand je parle de fléau en parlant d'échec scolaire, je souhaite que la majorité puisse prêter attention à ce problème, et veiller à la répartition des sommes destinées à l'accrochage scolaire, d'apporter un maximum d'équilibre, sans négliger les associations qui veillent à soutenir les jeunes de l'enseignement secondaire.

M. Turine :

J'ai répondu sur l'aspect technique, mais pas sur l'aspect politique. Il est clair que la lutte contre le décrochage scolaire est essentielle, non seulement pour les enfants du fondamental, mais aussi pour les enfants du secondaire. Nous accorderons une importance accrue à cette question.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans..

M. Berckmans :

Ik heb een algemene vraag. Met dat project, is dat bedoelt dat kinderen die in Molenbeek scholen of is dat in Molenbeek wonen en eventueel naar een andere school gaan?

M. Turine :

Je peux venir avec une présentation une prochaine fois, mais comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas encore pris les fonctions, donc je n'ai pas ces chiffres de manière très précise. A ma connaissance, mais peut-être que l'ancien Président peut donner quelques détails s'il le souhaite, ce sont principalement des enfants qui habitent la Commune. Mais comme certaines activités se déroulent en bordure d'autres communes, ça touche également les enfants du quartier qui n'habitent pas nécessairement la Commune. Je ne pense pas qu'il y ait une obligation, sauf pour certaines activités bien particulières. Mais il n'y a pas une obligation générale que les enfants soient domiciliés dans la Commune.

M. Berckmans :

Hier was het omgekeerd, ze wonen hier maar ze gaan niet noodzakelijk naar school. Het is geen probleem van mij dat ze andere kinderen bereiken, het was gewoon een informatieve vraag.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur Ikazban, vous souhaitez apporter une précision?

M. Ikazban :

Mais je ne souhaitais pas, mais on m'oblige presque. La nouvelle Présidente m'oblige presque à venir à son secours. Elle se débrouille pas mal, je trouve qu'elle apprend très bien, elle nous donne toute une série de réponses politiciennes.

Elle a raison, pour ce programme, il faut habiter la Commune ou fréquenter une école de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

J'ai bien compris que tous les Conseillers vont avoir la liste de tous les projets qui seront soutenus avec ce programme. J'ai bien compris ?

M. Turine :

Je vais me renseigner sur la répartition et je vais envoyer la réponse aux Conseillers qui le souhaitent.

M. Van Damme :

Tout notre groupe le souhaite !

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je pose ma question en toute naïveté. On nous sommet un texte pour une approbation, on nous informe que nous allons recevoir les informations dans les jours qui vont suivre, si on constate qu'en terme de répartition des subventions, la jeunesse issue du secondaire inférieur et supérieur est négligée, peut-on intervenir ultérieurement pour qu'il y ait une éventuelle adaptation de la répartition ?

M. Turine :

Vous pouvez bien entendu participer à la réflexion et émettre toutes les propositions qui vous sont pertinentes et nous les étudierons.

M. Rekik :

Je posais ma question en toute naïveté, bien entendu.

M. Turine :

Et moi, je vous répons en toute naïveté aussi.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Chaque Conseiller a la possibilité d'interpeller sur les différents sujets qui concernent nos travaux, et à ce moment-là, une réponse peut être apportée. Si dans l'interpellation, il y a une proposition qui peut être intéressante, pourquoi ne peut-elle pas être utilisée par la majorité. Il n'y a pas de problème. Je rappelle simplement que les interpellations doivent être envoyées au minimum 5 jours francs avant le Conseil, au Secrétariat communal, de telle façon que ça puisse être mis à l'ordre du jour.

M. Rekik :

Madame Turine confirme ?

M. Turine :

Oui, complètement.

M. Rekik :

Ok, merci.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure et on va voter favorablement pour ce point.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
Par 43 OUI, 1 abstention
Met 43 JA, 1 onthouding*

15. Affaires juridiques - Demande d'avis positif pour le placement de caméras de surveillance.

Juridische zaken - Aanvraag positief advies voor het plaatsen van camerabewaking.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Le point 15 est retiré.

16. Affaires juridiques - Sanctions administratives communales - Médiateur - Projet de convention intercommunale - Renouvellement et approbation.

Juridische zaken - Gemeentelijke administratieve sancties - Bemiddelaar - Ontwerp van intergemeentelijke overeenkomst - Hernieuwing en goedkeuring.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame El Hajjaji, puis à Monsieur De Block.

M. El Hajjaji :

Moi, je n'ai aucune opposition de principe sur cet article, mais il est fait référence à une convention qui n'est pas annexée et que je n'ai pas trouvée. Quels sont les éléments essentiels de cette convention et le texte reste-t-il identique à celui qui a été approuvé l'an passé ?

M. De Block :

Malheureusement, c'est un des textes qu'on a retrouvé un peu en retard. Je voudrais connaître la politique de la Commune sur les sanctions administratives communales. Quelle est l'évaluation qui est faite avant de prolonger l'accord avec le fonctionnaire sanctionnateur. J'ai vu que Molenbeek a fait 16.000 sanctions communales, j'ai entendu que c'était surtout sur la voie publique, double file... Je dois dire que quand je me promène à la Chaussée de Gand, je vois peu d'effet de ces sanctions administratives communales. Je voudrais savoir quelle est la position de la Commune sur ces cas-là.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur De Block, vos questions sont pertinentes, mais elles ne concernent pas le point abordé. Ici, il s'agit de la collaboration qui existe entre les différentes communes de la zone de Police qui sont associées dans le cadre de l'utilisation d'un médiateur.

M. De Block :

Je suis heureux que vous en parliez, parce que les SAC sont très arbitraires. Le choix de la personne qui fait et qui décide si oui ou non il va accorder une SAC, est très important.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Oui, mais le point que vous abordez ne concerne pas ce médiateur ci. Je donne la parole à Madame Schepmans.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Monsieur De Block, le point qui vous est soumis aujourd'hui ne concerne pas les sanctions administratives telles qu'elles existent au niveau communal où le fonctionnaire sanctionnateur est aujourd'hui le Secrétaire communal. Ici, il s'agit d'un médiateur dans le cadre d'une convention de collaboration intercommunale qui existe au niveau de la zone de Police. Donc, cette convention qui a été signée avec le Ministère de l'Intérieur prévoit que pour tous les jeunes qui seraient interpellés, ou dans le cadre d'une sanction administrative doivent nécessairement avoir un contact avec un médiateur. Ce médiateur siège à la Commune de Jette et toutes les sanctions à l'égard de mineurs, doivent être transférées auprès de ce médiateur, qui doit véritablement jouer les interfaces entre ce jeune et les autorités publiques. C'est une politique qui est tout-à-fait positive dans le sens où il y a véritablement la possibilité, pour ce jeune, d'avoir un contact avec un médiateur et de pouvoir assurer une évaluation de sa situation et de voir dans quelle mesure on doit l'accompagner. Ça n'a aucun caractère répressif, c'est plutôt dans le cadre d'une médiation. Ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est d'accepter le renouvellement de cette convention entre plusieurs communes pour la désignation de ce médiateur qui fonctionne déjà. Nous souhaitons que ce rôle de médiateur soit effectif et efficace par rapport à la jeunesse. C'est une médiation qui est tout à fait intéressante.

M. De Block :

On demande d'agréer la prolongation sans aucun bilan, parce qu'un des problèmes, c'est que la médiation se fait à la sauce de chacun. J'ai eu des propos d'un des sanctionneurs et des médiateurs, ils font ça comme ils le sentent. Je refuse de voter une prolongation.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

On pourra revenir sur le débat des sanctions administratives d'une façon générale et de la politique menée par la Commune et par les autorités communales à cet égard, mais le point qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de renouveler avec les autres communes de la zone Bruxelles-Ouest, cette convention qui désigne ce médiateur. Je pense que c'est tout bénéfique pour Molenbeek et pour les jeunes molenbeekois. Si la convention n'est pas jointe, on fera en sorte que vous puissiez en disposer et en prendre connaissance. C'est un renouvellement sans nouveauté par rapport à ce qui s'est fait dans le passé.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais simplement avoir plus d'informations, s'il s'agissait d'un renouvellement ou pas. Moi, j'entends que oui, mais on n'a pas de convention. Ce n'est pas par un manque de confiance ou pas. Les explications que j'entends ne sont pas très claires, donc nous allons devoir nous abstenir sur ce point-là. On veut bien croire à un renouvellement, mais ne nous revoyez pas à l'ancienne convention. Il faut nous montrer la convention actuelle que vous voulez nous faire approuver. Il y a peut-être des changements, on n'en sait rien. On doit vous croire sur parole, et je dois avouer que les explications qu'on a eues jusqu'à présent sont un peu confuses, donc on va s'abstenir, merci.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Je pense que les explications qui ont été fournies ne sont absolument pas confuses, vous les comprenez peut-être mal, mais moi, je peux vous dire que c'est dans l'intérêt des jeunes de Molenbeek d'avoir un médiateur. Donc, je vous demande que ce point soit approuvé.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 26 OUI, 1 NON, 17 abstentions
Met 26 JA, 1 NEEN, 17 onthoudingen*

17. Affaires juridiques - Approbation de l'avenant au Contrat de Concession du 28 avril 1999, conclu entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et une société de télécommunication.

Juridische zaken - Goedkeuring van de aanvulling bij de concessieovereenkomst van 28 april 1999 afgesloten tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en een telecommunicatiemaatschappij.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Le point 17 est retiré.

18. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président - M. de Voorzitter :

C'est une approbation du mode de financement, il y a donc lieu de passer au vote. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Geodgkeurd
A l'unanimité - Eenparig*

19. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Oui Monsieur le Président, puisqu'on est dans une situation assez difficile, où des gens d'Ecolo vont voter positivement, je me permettrai de faire une remarque, et faire hommage à Monsieur Coeurnelle qui disait toujours qu'il n'y avait jamais que des adaptations de dépenses vers le haut. Nous nous étonnons bien évidemment de toujours retrouver des adaptations toujours vers le haut, mais jamais vers le bas. Est-ce que finalement, dans cette majorité, nous allons avoir le plaisir de voir des adaptations faites vers le bas ?

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ce sont des travaux qui ont été faits sous la législature précédente, et je vous remercie pour cette pensée émue et je suppose que vous n'attendez pas de réponse. Ce sont des communications de décisions, mais il faut approuver le mode de financement. Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Geodgkeurd
A l'unanimité - Eenparig*

**20. Travaux publics - Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation du Protocole 3.10.3 - Réfection complète des toitures du Château du Karreveld à Molenbeek-Saint-Jean.
Openbare werken - Samenwerkingsakkoord tussen de Federale staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van het Protocol 3.10.3 - Volledige herstelling van de daken van het Karreveldkasteel te Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Il s'agit ici de la rénovation des toitures du Château du Karreveld puisque vous savez qu'il y avait des fuites dans la toiture juste au dessus de nos têtes et que ces travaux vont permettre de peut-être reculer un peu les tables. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, je vais être très court, j'espère qu'on ne va pas reculer les tables des Conseillers et qu'on va réparer la toiture !

M. le Président - M. de Voorzitter :

Oui, on reculera les tables et on va réparer la toiture.

M. Ikazban :

Vous répondez à beaucoup de choses Monsieur le Président, je trouve que vous êtes un Président qui répond vraiment à beaucoup de questions, c'est assez exceptionnel, c'est rare. Je tiens quand même à le souligner, c'est un compliment.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Merci !

M. Ikazban :

Non, mais c'est bien, vous portez secours aux Echevins. Notre groupe votera favorablement. Pour nous, il est important de préserver ce bâtiment. J'en profite pour dire, puisqu'un membre de mon groupe s'est permis de se rappeler au bon souvenir d'un Ecologiste, même si Ecolo fait partie de la majorité, l'esprit d'Ecolo est resté en tout cas dans l'opposition. C'est très bien. Ce point me permet simplement, mais très sérieusement de rendre hommage à quelqu'un qui n'est pas présent, c'est Mohamed Daif, pour tout le travail qu'il a réalisé dans cette Commune comme Echevin des Travaux publics et évidemment, puisque ici, dans ce cas-ci, on a souvent reproché au Bourgmestre et à cette majorité d'aller chercher des subsides ailleurs, grâce à Beliris piloté par Laurette Onkelinckx, d'avoir des moyens financiers importants, pour rénover le Château du Karreveld et d'autres choses. Je souhaite à l'Echevin des travaux actuel autant de succès dans son travail que Mohamed Daif.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je vous remercie Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Geodgekeurd
A l'unanimité – Eenparig*

**21. Projets subsidiés - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.
Gesubsidieerde projecten - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame Piquard, puis à Monsieur Van Damme.

M. Piquard :

Merci Monsieur le Président, en ce qui concerne le Contrat de Quartier Autour de Léopold, il y a 95 % des dépenses qui sont financées par le Région. Peut-être qu'il y aurait lieu d'ajouter le prix avec tva, comme on l'a fait dans la bulle suivante. Dans cette bulle suivante, à mon sens, la communication n'est pas tout à fait correcte, en ce sens qu'il s'agit de mobilier urbain et que c'est subventionné à 100 % par la Politique des Grandes Villes. Donc, il faudrait enlever « et le solde par fonds d'emprunt », puisque 100 % du mobilier urbain est subsidié par les Politiques des Grandes Villes.

M. Van Damme :

Ik heb een aantal vragen over het tweede aspect, over de heraanleg van het Gemeenteplein. Mijn eerste vraag is wanneer beginnen de werken van de heraanleg van het Gemeenteplein. Ik denk dat het voor binnenkort moet zijn, maar ik had graag de timing geweten van de start van de heraanleg van het Gemeenteplein.

Mijn tweede vraag is dat de nieuwe Schepenen van de Mobiliteit en openbare werken al laten weten heeft in de media dat hij tegelijkertijd met de heraanleg van het Gemeenteplein een tijdelijke parking wil creëren. Mijn vraag is waar? Hoe ver staat het? Heeft het College al een beslissing genomen voor die tijdelijke nieuwe parking?

De Schepenen heeft ook over een groot parkeertoren, ergens op een plein in centraal Molenbeek. Ik zou ook graag weten waar die toren juist komt?

Donc, je répète mes trois questions: le timing de l'aménagement de la Place communale, où et quand va-t-on créer un parking supplémentaire et enfin on parle de créer une tour de stationnement dans le centre historique de Molenbeek, j'aimerais savoir où en est ce projet-là, parce que nos amis Ecolo seront à mon avis aussi intéressés.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gijpers.

M. Gypers :

Ja Mijnheer de Voorzitter, het Gemeenteplein gaat begin volgend jaar van start gaan. De voorlopige parking voor de bewoners zal in Brunfaut parking zijn. Daarvoor gaat een kaart komen, dat is gedeeltelijk betalend en de parking dat ze verliezen zal gecompenseerd op die manier.

Betreffende de groene parkeertoren, het gaat over project die nog niet gedefinieerd is. Dat zal geen project zijn in de zin van parkeertoren voor mensen die hier komen, maar voor mensen die hier wonen. Als we de straten op zekere plaatsen de parkeerplaatsen gaan wegnemen, als je een degelijk trottoir wenst, de parkeerplaatsen moeten wegnemen, en dat

gaat effectief moeten gecompenseerd op een andere manier. Dus voorlopig zijn we nog aan het zoeken voordat met parkeermogelijkheden te dekken buiten de parkeerzones, dus ondergronds. Een parkeertoren zou zo iets zijn en het zou polyvalent zijn. Maar zijn nog aan de studie bezig, dus het is nog niet voor direct.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen, Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, simplement une petite réflexion, sur ce qui vient d'être dit, est-ce qu'il s'agit simplement d'un rêve ou d'une envie soudaine de réaliser quelque chose de réalisable sur une Commune. Je m'interroge sur l'évaluation et la réalisation de ce projet qui est dimensionnel dans le rêve, mais en termes de pragmatisme, est-il réalisable ? Parce que la problématique du parking ne date pas d'aujourd'hui, il y a déjà le parking Brunfaut et la Place communale. Maintenant, on vient avec une tour, est-ce dans le but d'être vu de la gare du Midi, mais je pense qu'on est un peu utopique dans ce genre de projet.

M. Gypers :

Mais il ne s'agit pas d'une tour de ce gabarit-là, c'est très petit. Ce sont des plateaux qui peuvent être utilisés de manières multimodales, par exemple comme un endroit de brocante. C'est une étude qui doit être faite, je ne sais pas pourquoi vous rigolez, mais on reparlera de ce projet.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Je voudrais simplement vous apporter une précision, il nous semble important de pouvoir valoriser des emplacements tels que le parking Brunfaut et nous étudions aussi des alternatives. Il est évident que la précision des projets que nous portons sera apportée à l'occasion du projet de politique générale. Ça n'empêche pas les Echevins de pouvoir réfléchir et de pouvoir déjà lancer des idées, et de les soumettre à la sagacité des membres de l'opposition. Votre réaction est tout à fait intéressante, car on constate que tout projet d'innovation suscite chez vous des commentaires ironiques et on en prend note.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Messieurs Van Damme, Rekik et Achaoui.

M. Van Damme :

Première chose, je constate que l'idée de créer des places supplémentaires était simplement un effet d'annonce. Il n'y aura pas de place supplémentaire lors des travaux sur le parvis. Est-ce que je peux avoir confirmation de cela ? Parce que c'était annoncé dans la presse, qu'il y avait des places supplémentaires en superficie qui allaient être créées lors des travaux Place communale. J'aimerais avoir une confirmation de cette rumeur lancée par l'Echevin lui-même.

Deuxièmement, est-ce que j'ai bien compris que la tour verte est la première nouvelle mesure de cette nouvelle majorité et que ça fera partie intégrante de la déclaration de politique générale ou alors est-ce simplement une idée qui est dans l'air, qui n'est pas encore tranchée, mais alors je m'interroge sur la sincérité de votre travail.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Mais on ne s'interroge pas sur les intentions du Collège.

M. Rekik :

En ce qui concerne la proposition de Monsieur Gypers, je souhaiterais pour ma part rappeler à une formation politique qui est ici présente, qui a toujours prôné le combat envers la pression automobile et autre. N'oublions pas aussi le bien-être des citoyens qui habitent au quartier Brunfaut et ailleurs. Aussi verte qu'elle puisse être, cette tour, j'espère qu'elle ne sera pas oppressante pour le cadre de vie des citoyens. Je demande donc à la majorité verte, de prêter attention au projet de Monsieur Gypers.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Je ne résiste quand même pas à l'envie de vous dire, et je me tourne vers Monsieur Van Damme qui rêvait lorsqu'il était Echevin de la Mobilité de faire une chaussée de Gand sans voiture, on peut toujours s'exprimer et on peut toujours lancer des projets, mais les seuls qui tiennent, ce sont ceux qui sont présentés ici au Conseil communal. Ça n'empêche pas qu'on puisse faire preuve de créativité, d'imagination et je veux vous rassurer, il n'est évidemment pas prévu de créer des places supplémentaires, il est prévu de faire en sorte que les résidents du centre de Molenbeek puissent encore avoir la possibilité de stationner et de permettre aux familles de résider dans le quartier historique. Je peux vous autoriser à avoir toutes les explications, les phantasmes, les prolongements par rapport à un article de presse, mais je souhaitais vous apporter cette précision par rapport à ce que vous avez pu lire dans la presse. Vous savez suffisamment bien que des propos qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ne se reflètent pas toujours exactement. Ce ne sont pas des comptes-rendus d'assemblée communale ou parlementaires et donc, je pense que l'objet tel qu'il est précisé ici, ne concerne pas les stationnements dans le centre de Molenbeek et vous aurez toute la liberté de pouvoir poser des interpellations. Il n'y a pas lieu de dériver par rapport aux points qui sont soumis à l'ordre du jour.

M. Van Damme :

Merci pour ce complément d'information. Donc, il s'agit bien d'un effet d'annonce de Monsieur Gypers. C'est bien noté.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Pas du tout d'un effet d'annonce, mais d'une réflexion. Tout le monde y a droit.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block:

Je suis hypnotisé par le clignotant de mon micro, ah voilà, il s'enclenche. Je voudrais savoir quand les travaux seront finis, parce que c'est bien d'annoncer le début. Je trouve ça important parce que commencer des travaux, c'est relativement facile, mais les terminer c'est plus difficile. Je trouve qu'il faut vraiment informer les gens correctement, dans le même sens des communications sur les travaux dans la piscine.

Deuxième question, Monsieur Gypers a dit que le parking Brunfaut sera payant partiellement ? J'ai bien compris que la carte, c'est pour tous les riverains, et que l'aspect partiellement payant, c'est pour les non-riverains.

M. Gypers :

Non, le parking fonctionnera normalement comme il fonctionne aujourd'hui, sauf que pour les riverains de la Place communale, il est normal qu'ils aient un parking et il y aura un payement mensuel.

M. la Bourgmestre - M. de Burgemeester :

Moi, je vais vous rassurer, ça n'est pas encore passé en Collège. Donc, ne demandez pas des précisions. Tout sera étudié. Ce qu'il vous dit, c'est qu'il y a une étude sur les emplacements du parking Brunfaut, pour faire en sorte que ce parking soit connu dans le quartier et qu'il soit utilisé au bénéfice des résidents et pour le reste nous vous donnerons les informations en temps voulu.

M. De Block:

Monsieur Gypers a bien dit, partiellement payant.

M. Gypers :

Je vous ai dit que c'était à l'étude.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai entendu Madame la Présidente, évidemment que tous les Echevins ont le droit de réfléchir.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Madame la Bourgmestre, vous voulez dire ?

M. Ikazban :

Oui, excusez-moi, vous me perturbez parce que c'est une fois vous qui prenez la parole, une fois c'est elle, on n'est pas encore habitué. Excusez-nous, laissez-nous un peu de temps, ça va aller mieux dans quelques temps. Moi, je voudrais simplement vous demander, tous les Echevins ont évidemment le droit de réfléchir, d'être créatifs, mais Monsieur Gypers, il réfléchit tellement fort que ça va dans la presse. Puisque les informations ont été véhiculées dans la presse.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur Ikazban, allez au fait s'il vous plaît.

M. Ikazban :

Moi, je voudrais simplement et aujourd'hui, on a eu confirmations des tours et puis quand on a insisté, on nous a dit : « oui mais non ce seront des petites tours, pas des grandes tours », vous poser la question suivante : Madame la Bourgmestre, je m'adresse à la Bourgmestre, je préfère, elle répond plus clairement, l'espace partagé que nous avons lancé sous la précédente législature, ce beau projet unique à Bruxelles, est-ce que vous confirmez aujourd'hui qu'il est maintenu et que vous n'allez pas revenir en arrière par rapport à ce beau projet. Parce que nous, nous maintenons que c'est un beau projet. Aujourd'hui, vous avez vu que nous avons voté favorablement pour toute une série de points, avec la majorité qui approuve des points qui ont été lancés sous la précédente législature. Ça, c'est la première question importante, je suppose que la réponse, c'est oui. Parce que moi, je voudrais savoir, parce que petite tour ou grande tour, moi je suis quand même un peu inquiet. Monsieur Gypers vient de le dire ici, donc c'est dans le PV. Il a parlé de tour et de tourelle, où on pourrait faire des brocantes. Je pense qu'il faut essayer de clarifier les choses, mais néanmoins, ma dernière question sera la suivante : Madame la Bourgmestre, vous avez dit que ce sont des idées, des projets, lui (*Monsieur Gypers*) en tout cas, il a l'air d'être beaucoup plus loin que simplement des idées et des projets. Je voudrais simplement vous demander, puisqu'on va en parler lors de votre présentation de politique générale, et que c'est vrai, on va vous laisser un peu de temps pour vous mettre d'accord, est-ce que vous pouvez nous dire, à quel moment vous allez présenter cette note de politique générale, comme ça on pourra au moins réagir, pas seulement sur des idées, des rumeurs ou des réflexions qui voient le jour dans la presse flamande notamment. Parce que j'avoue que nous sommes un tout petit peu inquiets pour l'avenir de l'espace partagé et pour cette histoire de tour verte, il a eu la gentillesse d'appeler ça des tours vertes.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Merci Monsieur Ikazban, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Monsieur Ikazban, en ce qui concerne la note de politique générale, il est prévu, vous le savez, nous suivons les prescrits prévus par les Ordonnances et la Loi communale, il est prévu que cette déclaration soit présentée dans les trois mois de l'installation du Conseil communal. Je peux vous rassurer, ce sera le cas.

En ce qui concerne l'espace partagé, le point qui vous est présenté ce soir, concerne cet espace partagé, et plus particulièrement le mobilier qui se trouvera sur cet espace partagé. Je vous ai demandé de vous en tenir aux points qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil communal. J'entends bien que vous avez le besoin d'intervenir sur pleins de sujets, mais je crois que ça doit se faire dans le cadre d'interpellations et qu'il n'y a pas d'intervention ad nominem à faire sur des dossiers à l'égard de certains membres de cette majorité qui siège au Collège.

Je vous rassure, la déclaration de politique générale sera déposée dans les temps. En ce qui concerne l'espace partagé, il est bien évident que l'actuelle majorité poursuit les projets qui ont été engagés dans le cadre des projets subsidiés et notamment des Contrats de Quartier. N'ayez aucune inquiétude à ce sujet. C'est vrai qu'une réflexion est menée pour que les habitants du centre de Molenbeek, puissent encore se déplacer et notamment puissent encore bénéficier d'un véhicule. Donc, nous essayons véritablement d'assurer un

partage équitable de l'espace public. Si je puis me permettre, je vous demanderais de ne pas dériver sur tous les sujets qui concernent très indirectement les points qui vous sont présentés à l'ordre du jour, même si la conversation est intéressante. Je pense que ça n'a pas beaucoup d'intérêt par rapport aux dossiers qui sont présentés ce soir. Moi, je m'en tiendrai là.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je crois que nous avons fait le tour du sujet, que vous avez pu poser les questions, que vous avez eu les réponses sur tous les points et je propose que l'on passe au vote. Monsieur Ikazban, s'il vous-plaît.

M. Gypers :

Je pense qu'il faut arrêter de suivre ce que Monsieur Van Damme vient dire ici, lisez les articles.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

Par 25 OUI, 19 abstentions

Met 25 JA, 19 onthoudingen

**22. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Autour de Léopold - Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'un droit de préemption.
Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Rond Leopold - Aanvraag naar de Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor een voorkeepsrecht.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gijpers en dan aan Mijnheer De Block.

M. Gypers :

C'est le droit d'achat prioritaire dans tout le périmètre du Contrat de quartier Léopold. A partir du moment où un bien est vendu, la Commune a le droit d'acheter ces biens au même prix que l'acheteur a proposé.

M. De Block :

Je voudrais surtout souligner la pénurie de logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale et stimuler la majorité de ne pas juste demander des droits de préemption à chaque Contrat de Quartier, mais d'utiliser ce droit en tant que régie à installer.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame P'tito.

M. P'tito :

Très brièvement Monsieur le Président. Par rapport à ce point dans le cadre du Contrat de Quartier, simplement nous réjouissons du fait que la Politique des Contrats de Quartier est menée à bien en Région bruxelloise, qu'on est au 11^{ème}, 12^{ème} ou 13^{ème} Contrat de

**62. Travaux publics - Rénovation du bassin olympique Louis Namèche sis rue Van Kalck, 93 - Approbation de l'avenant n° 1 au Protocole d'accord relatif à l'investissement de l'accord de Coopération Beliris.
Openbare werken - Renovatie van het olympische zwembad Louis Namèche gelegen Van Kalckstraat 93 - Goedkeuring van de bijakte nr. 1 bij het Overeenkomstprotocol betreffende de investering van het Beliris-samenwerkingsakkoord.**

M. le Président - M. de Voorzitter :

Ce point a été introduit en urgence en début de séance. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je dois dire que je ne comprends pas, et je voudrais avoir une explication cette fois-ci. Pourquoi on a dû voter ce point en urgence, tandis que l'accord de Beliris date de 2007. Je voudrais vraiment comprendre, parce que une piscine, on en n'a qu'une et je voudrais qu'il y ait une communication claire sur quand les travaux commenceront et quand ils seront finis. J'ai entendu que ça sera après juin 2013 et qu'ils dureront 18 ou 24 mois. Je voudrais vraiment demander au Conseil de prévoir que ces travaux ne porteront pas préjudice sur les prix démocratiques de la piscine-même. Je voudrais vous donner quelques exemples. Le club Flipper de la Ligue des familles ont décidé d'arrêter les activités à la piscine parce que les prix devenaient insupportables pour l'association. Ils se demandent comment il se fait qu'à Alost, ils peuvent se permettre une piscine à 1 euro.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur De Block, c'est hors sujet. La question et le point que vous soulevez relèvent de l'asbl Molenbeek Sport, pas de la Commune.

M. De Block :

Apparemment non, puisque les subsides octroyés ...

M. le Président - M. de Voorzitter :

Mais ça ne relève pas du point. Nous avons un problème concernant la dépense qui doit être faite pour rénover la piscine et les locaux et le bassin et ne concerne pas les usagers. C'est un point qui doit être soulevé devant l'asbl Molenbeek Sport.

M. De Block :

On le fera.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Comme on vous l'a dit, il y aura une réunion qui sera préparée ultérieurement. Je donne la parole à Monsieur El Khanouss.

M. El Khanouss :

Je suis Président de l'asbl Molenbeek Sport depuis 5h30, donc j'aurais des difficultés à vous expliquer tout dans les moindres détails. Mais je vais demander à l'ancien Président, s'il veut bien évidemment, de donner des explications par rapport, non seulement à ces montants de financement, mais aussi au fait qu'il y a eu un report de la date du début des

travaux. Monsieur l'ex-Président de l'asbl Molenbeek Sport, si vous le voulez bien, pourriez-vous donner une réponse. Je suis désolé, je viens d'être désigné Président ce soir, Monsieur Ikazban était pendant toute la législature Président de l'asbl Molenbeek Sport, ce serait bien qu'il puisse répondre, s'il le souhaite. Il n'est pas obligé, si non, je prendrai les renseignements auprès des services et je vous les communiquerai par écrit. Si vous voulez une explication directement, je crois que Monsieur Ikazban est le mieux à même de pouvoir y répondre.

Madame P'tito, est-ce que vous voulez que les Molenbeekois puissent avoir une piscine ?

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je n'ai pas à venir prêter secours à cette majorité pour un dossier qu'elle est censée connaître puisque tout cela passe au Collège. Je pense que les gens qui sont dans la majorité actuellement, à part Ecolo, faisaient partie de l'ancienne majorité et vous-même, Monsieur le Président, vous faites partie de Molenbeek Sport depuis de nombreuses années. Vous pouvez très bien répondre à cette question, donc je m'adresse évidemment au Président. C'est un peu comme avec le Château du Karreveld, où tout à l'heure, j'ai remercié Mohamed Daif et Laurette Onkelinckx pour l'apport de Beliris. Ici également, grâce à l'apport de Beliris et de Laurette Onkelinckx, on peut rénover la piscine de Molenbeek-Saint-Jean grâce à ces subsides qu'on a réussi à obtenir il y a quelques années. Je pense que si sous la précédente législature, nous avons convenu avec Beliris de commencer les travaux au mois de juin, je pense que l'explication est toute simple : la période scolaire se termine vers le mois de juin, les activités des clubs également. Je pense qu'il ne fallait pas pénaliser les activités en cours de saison. Vous imaginez si les travaux avaient commencés en janvier ou en février.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur Ikazban...

M. Ikazban :

Mais il faut savoir ce que vous voulez ! Je réponds ou je ne réponds pas ? Vous avez une conception de la démocratie qui est particulière. Monsieur Ikazban, au secours répondez, et puis après taisez-vous. Il faut savoir ce que vous voulez. C'est étrange de terminer l'année là-dessus. Moi, gentiment, j'essaye de vous répondre, et vous m'interrompez.

M. le Président - M. de Voorzitter :

On tente ici de répondre à la question de Monsieur De Block.

M. Ikazban :

Je pense que Monsieur De Block est un Conseiller qui mérite le respect. Ce n'est pas un idiot. Je pense qu'il mérite d'avoir une explication complète, je pense qu'avec l'explication que je viens de lui donner, il va très vite comprendre.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous voulez que je me taise, c'est ça ?

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. Gypers :

Par rapport à la précipitation, Monsieur Ikazban a partiellement raison. Les travaux devront se faire en juillet et août. Le problème, c'est que si on ne rentre pas ça maintenant, on ne pourra pas engager avant mai ou avril, parce que notre budget ne sera pas encore rentré. Voilà la raison pour laquelle on rentre sur le budget de cette année-ci. De cette façon, on arrivera dans les deadlines nécessaires pour faire les travaux dans cette période-là.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Je voudrais répondre à Monsieur De Block, pourquoi une convention qui date de 2007 n'est exécutée qu'aujourd'hui. Il faut savoir que ces projets Beliris sont ambitieux, mais que leurs réalisations, leurs concrétisations, même si ce sont des hommes et des femmes politiques qui se trouvent au premier étage de la vie politique au niveau de l'Etat fédéral sont censés les porter, il faut savoir que les projets qui sont financés dans le cadre de Beliris prennent énormément de temps. Molenbeek a plusieurs projets qui vont aboutir, notamment la rénovation des toitures du Château du Karreveld, dont on a parlé ce soir. On peut donc aujourd'hui être tout à fait satisfait que ce projet de la rénovation du bâtiment, parce que ce n'est pas uniquement la piscine, aboutisse et que le chantier puisse démarrer encore cette année. Nous regrettons tous évidemment que les procédures prennent autant de temps, mais ce sont des projets tout à fait ambitieux et positifs pour la Commune.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce que la Commune a pris ses dispositions pour orienter les écoles, trouver des places pour les cours de natation ?

M. la Bourgmestre :

Comme on l'a dit, il y a eu le report des travaux à la fin de cette année scolaire pour permettre aux clubs de natation et aux élèves de pouvoir fréquenter la piscine. Pour le reste, il y a des discussions qui sont nées avec d'autres piscines situées sur la Région bruxelloise, avec d'autres lieux sportifs, pour toujours pouvoir permettre ces activités sportives. Il y aura la piscine de Ganshoren qui rouvrira aussi dans un futur proche, on espère évidemment des

collaborations à l'instar de celles qui se sont faites via Molenbeek Sport, avec des écoles d'autres communes.

M. le Président - M. de Voorzitter :

Pouvez-vous approuver?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Geodgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.